



Conseil d'administration

344^e bis session, Genève, mai 2022

Procès-verbal de la 344^e bis session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail

► Section du programme, du budget et de l'administration

Segment du programme, du budget et de l'administration

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 27 mai 2022, sous la présidence de M^{me} Jardfelt (Suède), Présidente du Conseil d'administration. M. Lacasa Aso était le porte-parole des employeurs et M. Dimitrov, le porte-parole des travailleurs.

1. Programme et budget pour 2020-21: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (GB.344bis/PFA/1)

2. **Un représentant du Directeur général** (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 ¹. Il confirme que, lors de sa réunion du 20 mai 2022, le bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) a adopté les états financiers du Centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, lesquels ont été consolidés avec ceux de l'OIT.
3. Les états financiers consolidés de l'OIT portent sur la totalité des activités de l'Organisation – à savoir celles financées par les contributions, celles financées par des ressources extrabudgétaires et celles des entités contrôlées. Ils ont été établis conformément aux Normes

¹ ILC.110/FIN

comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale et rendent compte de l'activité financière de l'année 2021 ainsi que des résultats financiers du 77^e exercice (2020-21). La première partie des états financiers contient un rapport financier sur les activités menées et les problèmes rencontrés au cours de la période, ainsi qu'un résumé des chiffres clés et de la performance financière. La deuxième partie contient la déclaration relative au contrôle interne, qui donne des renseignements détaillés sur le degré d'assurance fourni par le cadre de contrôle interne du BIT et sur les mesures prises en la matière. Pour ce qui est du budget ordinaire, l'état V-A présente les résultats budgétaires du Bureau en regard des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. L'état V a été établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, conformément aux dispositions du Règlement financier. Le tableau figurant à la note 22 illustre le rapprochement des chiffres présentés dans l'état II et dans l'état V.

4. Le Bureau a collaboré étroitement avec la Commissaire aux comptes tout au long du processus de vérification qui a été mené sous forme virtuelle. Il a accepté les recommandations formulées dans le rapport d'audit et s'emploie actuellement à les mettre en œuvre. Le résumé des réponses apportées aux recommandations par le Bureau figure dans le corps du rapport. Un rapport de suivi plus étoffé sera établi en temps utile pour examen par le Conseil d'administration.
5. **La Commissaire aux comptes** (présidente de la Commission de vérification des comptes des Philippines) commence par se présenter en sa qualité de nouvelle présidente de la Commission de vérification des comptes des Philippines, et donne au Conseil d'administration l'assurance que la commission reste attachée à remplir sa mission avec compétence, intégrité et indépendance.
6. Présentant son rapport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, elle signale que l'audit s'est déroulé conformément aux normes internationales pertinentes afin de fournir l'assurance indépendante d'une présentation fidèle des états financiers, d'aider à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein de l'Organisation, et de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels. Ce rapport appelle l'attention sur quatre points. Premièrement, il ressort de l'audit détaillé que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans le respect des normes IPSAS. Les méthodes comptables ont été appliquées sur la même base que l'année précédente, ce qui a permis de formuler une opinion d'audit non modifiée. L'oratrice accueille avec satisfaction les efforts déployés par la direction du BIT pour donner suite aux recommandations formulées, afin de donner une image fidèle du solde des comptes et d'améliorer la présentation et la communication d'informations conformément aux normes IPSAS. Les états financiers de 2021 comportent déjà des ajustements qui ont été mis en place pour tenir compte de ces recommandations. L'oratrice félicite le Trésorier et contrôleur des finances et son équipe pour la qualité constante des états financiers élaborés par leurs soins, qui font l'objet d'une opinion d'audit non modifiée depuis l'adoption des normes IPSAS.
7. Deuxièmement, en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes et projets relevant des résultats 6 et 7, la Commissaire aux comptes fait observer que la réalisation des cibles définies dans le programme et budget n'a pas été optimale. La réalisation des indicateurs de performance associés à ces deux résultats au niveau des produits est inférieure aux cibles fixées. Il est essentiel d'analyser les problèmes rencontrés dans l'exécution du programme de travail pour 2020-21 à mesure que l'on avance dans la mise en œuvre du cycle de programmation. En outre, la mobilisation de ressources extrabudgétaires au titre du résultat 6 reste limitée alors que la réalisation de ce résultat serait nécessaire pour que l'Organisation ait davantage de poids sur la scène politique et d'intérêt

aux yeux de ses mandants et de ses partenaires, et puisse ainsi montrer son influence et communiquer des résultats en matière de travail décent. La compréhension insuffisante des notes techniques élaborées aux fins de la planification et du suivi de la mise en œuvre du programme et de l'établissement des rapports correspondants a pesé sur la communication des résultats. Les processus d'assurance-qualité, de validation et de suivi présentent des défauts de concordance qui pourraient entraver l'amélioration de la programmation stratégique à l'échelle mondiale et au niveau des pays. Il est également nécessaire de renforcer les activités de suivi afin de faciliter la répartition et la mise en œuvre des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, sur les plans programmatique et financier, et mettre en évidence les besoins en matière de ressources ainsi que les domaines dans lesquels les résultats ne répondent pas aux attentes. Par ailleurs, le mandat des équipes de coordination de résultat ne définit pas clairement le rôle qui leur est assigné.

8. En ce qui concerne le troisième thème, relatif à l'examen des accords d'exécution, l'impératif de sélection par mise en concurrence des partenaires d'exécution n'a pas été pleinement respecté. On a en outre constaté des retards dans la présentation ou la livraison des produits par les partenaires d'exécution, ce qui a eu une incidence directe sur le respect des délais fixés pour l'achèvement des projets. Il n'existe pas non plus de directive précise sur la manière de rendre compte des évaluations de performance des partenaires d'exécution.
9. Enfin, l'examen des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays a permis de recenser des possibilités d'amélioration dans les quatre équipes d'appui technique au travail décent et bureaux de pays, et ce dans plusieurs domaines clés: le respect des politiques, règlements et règles, notamment pour ce qui est de l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent, des rapports aux donateurs, des accords d'exécution ainsi que de la gestion des actifs, de la trésorerie, des achats et des voyages; les contrôles budgétaires de l'exécution des projets aux fins d'une meilleure utilisation des fonds; enfin, la nécessité de redynamiser le processus de gestion des risques moyennant une participation accrue du personnel et un élargissement de l'éventail des risques.
10. Au total, 20 recommandations ont été formulées et acceptées dans le cadre de l'audit. La direction du BIT a également été invitée à mettre en œuvre les recommandations antérieures afin d'accroître encore l'efficacité et l'efficacités des activités de l'Organisation.
11. **La présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)** rend compte de l'examen par ce dernier du rapport financier et des états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 et du rapport de la Commissaire aux comptes. Lors de l'examen de la déclaration du Bureau relative au contrôle interne, le CCCI a pris note des domaines recensés en 2021 par la direction comme nécessitant des améliorations, ainsi que des actions menées pour remédier aux problèmes pointés au cours des années précédentes. Le comité s'est notamment félicité de l'importance accordée aux points relevés dans le cadre de l'examen effectué en 2021 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, ainsi que des modifications apportées au cadre de gestion du risque institutionnel du BIT. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 ont de nouveau été présentés conformément aux normes IPSAS. Si les présentations et déclarations de situation exigées peuvent sembler pesantes, l'adoption d'un cadre officiel a permis d'exposer les résultats de manière impartiale et de les comparer à ceux d'autres entités qui adoptent les mêmes normes. Le rapport financier sur les comptes de 2021 explicite les résultats de l'année et les questions financières qui ont été traitées. Ces explications ont aidé le lecteur à comprendre ce que représentaient les chiffres et offert une précieuse mise en perspective – s'agissant par exemple de l'incidence durable de la pandémie de COVID-19.

12. L'oratrice constate également avec satisfaction que la Commissaire aux comptes a, une fois encore, exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers établis par le Bureau et que le plan de vérification extérieure des comptes a été intégralement mis en œuvre. Elle salue les efforts qui ont été déployés par la Commissaire aux comptes pour mener à bien en mode virtuel l'examen des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays. Des questions spécifiques ont été abordées avec la Commissaire aux comptes; il s'agissait notamment de s'assurer, le cas échéant, que la modification notable des hypothèses applicables à l'évaluation des charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service était compatible avec la pratique des autres entités des Nations Unies sises à Genève; que les recommandations formulées au sujet des stratégies, des politiques et des procédures touchant à l'exécution des programmes et de l'efficacité opérationnelle du Bureau étaient exhaustives et avaient toutes été acceptées par la direction; qu'il avait été tenu compte des points à améliorer recensés dans le cadre de l'examen des accords d'exécution et des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays. Le CCCI est satisfait de son examen et recommande au Conseil d'administration de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption, les états financiers consolidés vérifiés et le rapport de la Commissaire aux comptes.
13. **Le porte-parole du groupe des travailleurs** prend note avec satisfaction de l'opinion non modifiée exprimée par la Commissaire aux comptes au sujet des états financiers consolidés, conformément aux normes IPSAS. Il prend note du déficit de 48,3 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), lequel est notamment lié à l'intensification des activités survenues en 2021 après le recul enregistré en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il se félicite de l'augmentation des recettes enregistrées par les services de formation du Centre de Turin, notant que l'utilisation de modalités d'apprentissage à distance a permis d'augmenter le nombre et la portée des activités. Il est rassurant de constater que l'Organisation a su s'adapter et réagir rapidement à une situation inédite en préservant la continuité des activités, en protégeant la santé et la sécurité du personnel, et en apportant un appui aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs pendant la pandémie. L'intervenant rappelle que le groupe des travailleurs sait gré aux partenaires financiers de s'être mobilisés en vue de soutenir l'action engagée par l'OIT pour faire face à la pandémie.
14. L'orateur souhaiterait que le Bureau le renseigne davantage sur ce qu'il pense de la diminution soutenue, à plus ou moins brève échéance, du rendement des placements résultant de la baisse des taux d'intérêt et des difficultés inhérentes à l'application de taux d'intérêt négatifs pour le franc suisse. Il serait également intéressé de savoir si le Comité des placements s'est penché sur les investissements en cryptomonnaies et, dans l'affirmative, de connaître son opinion à ce propos. S'agissant du passif, il note que les engagements au titre des congés accumulés (annuels et dans les foyers) restent élevés, ayant augmenté en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie. Comment le Bureau considère-t-il ces éléments de passif, compte tenu de la limite imposée au report des jours de congé non utilisés?
15. Pour ce qui est du rapport de la Commissaire aux comptes, l'orateur se félicite de l'acceptation par le Bureau de toutes les recommandations formulées. S'agissant de l'examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes et projets relevant du résultat 6, il a réaffirmé sa crainte que les résultats obtenus ne soient en deçà des cibles visées et que ledit résultat compte pour la part la plus faible des dépenses. Il ressort de ce rapport que l'égalité de genre et la non-discrimination constitue un nouveau résultat stratégique mais que le thème en soi est loin d'être une nouveauté. Le Bureau doit se pencher sur l'absence de progrès en matière de prise en compte systématique des questions de genre, d'autant que les femmes ont été particulièrement touchées par la pandémie. Pour ce qui est des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays, il faut que les politiques, les règlements et les règles soient mieux respectés. Enfin, il importe de faire suite aux 20 recommandations qui ne sont encore que partiellement mises en œuvre, en particulier les recommandations de 2016 relatives à l'éthique.

16. **Le porte-parole du groupe des employeurs** dit que son groupe souscrit au projet de décision figurant au paragraphe 5. Il apprécie les informations substantielles qui ont été fournies au sujet du Centre de Turin. Il s'associe en outre aux remerciements adressés au Trésorier et contrôleur des finances, à la Commissaire aux comptes, ainsi qu'à la présidente du CCCI pour les travaux accomplis.
17. **Une représentante gouvernementale du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** a déclaré que, tout en respectant la décision de transférer des crédits d'un poste à l'autre dans la Partie I du budget opérationnel, laquelle se fondait sur l'autorisation préalablement accordée par le Conseil d'administration pour de telles opérations, elle se demande si le transfert en question n'a effectivement aucune incidence sur les dépenses totales puisque cela signifie que les économies réalisées sur les résultats stratégiques ne peuvent être restituées aux États Membres, comme tel devrait être le cas conformément aux dispositions du Règlement financier. L'inflation et les facteurs de change ayant entraîné un niveau de dépenses supérieur à celui qui était prévu, l'oratrice demande au Bureau ce qu'il met en œuvre pour veiller à ce que cette situation ne se reproduise pas, qu'il s'agisse de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, ou du budget au sens large.
18. **Le représentant du Directeur général** (Trésorier et contrôleur des finances), en réponse aux questions posées, déclare que la question du revenu des investissements réalisés et de la politique des taux d'intérêt négatifs pour le franc suisse est effectivement épineuse. Des membres du Bureau se sont récemment entretenus avec des responsables bancaires et ont appris que la Banque nationale suisse pourrait envisager de s'orienter vers une politique de taux d'intérêt zéro, de préférence d'ici à la fin de l'année 2023. Il y aurait alors une incidence sur le revenu des investissements à venir, ainsi que d'autres répercussions comptables. L'Organisation est peu encline à prendre des risques et ne cherche pas à gagner de l'argent mais à préserver son niveau de prospérité. Il y a eu des discussions sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, mais l'Organisation n'a pas investi dans les cryptomonnaies et n'envisage pas de le faire. En ce qui concerne les engagements au titre des congés accumulés, l'orateur a la conviction que le problème va dorénavant se résoudre car, soit le congé a été pris, soit il a expiré. S'agissant des observations relatives au cadre de contrôle, il signale que son équipe a fait en sorte de les transmettre via la Commissaire aux comptes et qu'elle va poursuivre son action auprès des bureaux de pays et des équipes d'appui technique au travail décent qui sont concernés. Le Bureau a pris note des recommandations en suspens et s'y est attelé activement tout au long de l'année. Comme certaines recommandations s'étendent toutefois sur plusieurs années, il faut du temps pour les prendre pleinement en compte.
19. Les transferts de poste à poste concernant la Partie I du budget n'ont pas eu d'incidence sur les sommes à restituer aux États Membres puisque le montant du budget est resté dans le cadre des crédits ouverts par la Conférence. L'état V-A, mentionné précédemment, renseigne en détail sur ce point. En ce qui concerne l'inflation et les fluctuations des taux de change, des mesures ont été prises, notamment des bulletins d'information mensuels émanant de sources extérieures, ainsi que des relevés des coûts et des dépenses. Des mesures seront prises afin de parer à toute pénurie en 2022-23. C'est une situation délicate à gérer mais le Bureau alloue à cette tâche des moyens complémentaires.
20. Pour ce qui est du résultat 6, l'orateur dit que les questions relatives aux ressources ont été prises en considération; or, comme il s'agit d'un nouveau résultat qui devrait s'échelonner sur plusieurs années, il faudra du temps au Bureau avant qu'il ne parvienne à un accord avec les donateurs sur les niveaux de financement. Des discussions poussées ont eu lieu avec la Commissaire aux comptes et des mesures ont été prises pour s'atteler à la question.

Décision

21. Le Conseil d'administration:

- a)* valide le virement d'un montant de 1 092 744 dollars É.-U. d'un poste à l'autre dans la Partie I du budget opérationnel pour 2020-21, tel qu'il a été approuvé par sa Présidente sur délégation de pouvoirs en vertu de l'article 16 du Règlement financier;
- b)* prend note du rapport de la Commissaire aux comptes et transmet à la Conférence, pour examen et adoption à sa 110^e session, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de la Commissaire aux comptes.

([GB.344bis/PFA/1](#), paragraphe 5)